jcz - ym

REPRÉSENTATIVITÉ Le PDC a perdu la majorité au Parlement. Il la conserve toutefois, provisoirement, au Bureau. Par un postulat, le groupe PLR veut faire changer cela.

La première bataille des minoritaires

JEAN-YVES GABBUD

La représentation des forces politiques au Bureau du Grand Conseil pourrait changer. Le groupe PLR a réussi à faire passer un postulat allant dans ce sens. De justesse.

La composition du Bureau du Grand Conseil est appelée à changer à l'avenir. LE NOUVELLISTE

Représentatif des forces

«Le Bureau n'est plus représentatif des forces en présence au Grand Conseil», estime Philippe Nantermod, l'auteur du postulat. Il explique qu'au sein du Bureau, le poids du chef du groupe PLR, un groupe disposant de 28 sièges, est le même que celui du chef du groupe chrétien-social du Haut, qui, lui, ne compte que 12 élus dans ses rangs. Le libéral-radical verrait bien un système ressemblant à celui existant dans les sociétés anonymes, avec des droits de vote proportionnels à la force des groupes.

Philippe Nantermod explique qu'il serait possible de contourner la difficulté. Par exemple, le PLR, le plus grand groupe du Parlement, pourrait, à l'image d'autres formations politiques, diviser ses troupes entre le Bas et le Centre par exemple, pour faire changer la majorité.

Le député de Morgins se défend de vouloir attaquer frontalement le PDC: *«Je ne demande pas que les anciens majoritaires soient systématiquement minoritaires au Bureau, mais que chaque député ait le même poids au Bureau.»*

Minoritaires contre minoritaires

La proposition du PLR contrevient aux intérêts actuels du PDC qui, bien qu'ayant perdu sa majorité absolue au Parlement la maintient au Bureau. Etonnamment, la prise de parole pour combattre cette idée n'est pas venue des rangs du PDC, qui est resté silencieux, mais des autres minoritaires.

L'UDC Jean-Luc Addor a rétorqué que chaque parti politique est libre de former un ou plusieurs groupes.

Le Saviésan rappelle surtout que la composition actuelle du Bureau a été voulue par le Grand Conseil, puisque les anciens minoritaires n'ont pas été capables de s'unir et ont laissé deux places, sur trois, à la présidence au PDC, ce qui assure à la famille C la majorité absolue au Bureau.

Jean-Luc Addor fait référence au fait que lui-même n'a pas été soutenu par les autres minoritaires pour pouvoir accéder cette année déjà à la deuxième vice-présidence du Parlement.

> «Le Bureau du Grand Conseil n'est plus représentatif des forces en présence.»
>
> **PHILIPPE NANTERMOD** DÉPUTÉ PLR

Au moment du vote, Jean-Luc Addor n'a pas été suivi par ses collègues de groupe. Ce qui ramène son intervention à un coup de griffe personnel…

Autre minoritaire à s'exprimer, la Verte Marylène Volpi-Fournier. Elle s'indigne en constatant que les groupes du Grand Conseil se sont entendus pour refuser aux Verts le droit de poser ne serait-ce qu'une seule question lors de l'heure des questions du vendredi, sous prétexte que les écologistes ne sont pas assez nombreux (moins de 5) pour former un groupe. *«Majoritaires et minoritaires font les mêmes salades dans ce Parlement»*, lance-t-elle.

Le postulat du PLR a été accepté par 60 oui contre 55 non et 7 abstentions…

Le Bureau du Grand Conseil est donc prié *«de proposer une modification du règlement du Grand Conseil prévoyant que les voix seront distribuées au prorata de la force réelle des partis»*.

LOI SUR LE TOURISME

Le calendrier est connu

«Le 28 juin dernier s'est tenu le 3e Sommet du tourisme consacré aux propositions du groupe de travail «Structures & Financement». Les communes et les milieux touristiques attendent maintenant avec impatience les bases légales, notamment pour la mise en place de nouveaux outils financiers», constate le groupe PDC du Centre qui souhaite maintenant connaître la suite qui sera donnée à ce dossier.

Le conseiller d'Etat Jacques Melly a annoncé qu'une consultation par voie électronique a été réalisée auprès des participants au dernier Sommet du tourisme.

La préparation de la modification de la loi du tourisme est actuellement en cours. Elle devrait être achevée à la fin de ce mois. Le dossier passera ensuite en mains du Grand Conseil. Le plénum du Parlement cantonal devrait se pencher sur ce dossier délicat comprenant la fameuse «boîte à outils» de taxes à disposition des communes lors de la session de décembre 2013 pour la première lecture. La loi modifiée pourrait ensuite entrer en vigueur en novembre 2014. A moins qu'un référendum ne soit lancé. JYG

FORMATION ET SÉCURITÉ

Freysinger sous le feu des questions

Lors de la traditionnelle heure des questions du vendredi matin, le conseiller d'Etat Oskar Freysinger a été particulièrement sollicité.

Slobodan Despot

Le PDC du Haut a demandé si Slobodan *«Despot est un artiste indépendant aux frais de l'Etat?»* Oskar Freysinger a répondu que son chargé de communication est citoyen suisse depuis 1988 et qu'il a accompli son service militaire. Il a encore déclaré que *«la conclusion de contrat des prestations dépend du seul chef de département, dans la limite du budget.»*

Consultation des enseignants

L'Alliance de gauche se demande si *«l'enquête auprès des enseignants a été faite dans les règles de l'art.»* Le chef du département répond qu'il n'a pas voulu *«solliciter un institut de sondage ce qui aurait coûté cher à l'Etat»*, mais a préféré être en contact direct avec les enseignants.

Oskar Freysinger annonce que le retour à ce questionnaire a été très grand, puisque 3262 questionnaires ont été retournés, en provenance de l'ensemble du canton. *«C'est énorme, cela montre que les enseignants avaient envie qu'on les entende au moins une fois.»* Les députés ont encore appris que les réponses sont en cours d'analyse et que les résultats devraient être connus à la fin novembre 2013 et qu'ils seront publiés.

Affaires Carlos et Marie

«Est-ce que les conditions de détention des mineurs en Valais sont correctes ou y a-t-il des traitements engendrant des disproportions scandaleuses par rapport à des conditions carcérales «acceptables»?», demande le PDC du Bas. Oskar Freysinger déclare que 14 mineurs se trouvent à Pramont, pour 18 places disponibles. *«Pour les mineurs, le concept d'externat n'existe pas en Valais.»* Un seul mineur, un Genevois, est au bénéfice d'une situation particulière, dont le coût s'élève à 1400 francs par mois. Ce montant est à charge du canton placeur, en l'occurrence Genève.

Le PLR s'inquiète de savoir *«combien d'auteurs de crimes condamnés pour des infractions graves contre l'intégrité physique purgent-ils actuellement leur peine en dehors de la prison»*. En Valais, 30 personnes n'exécutent pas leur peine en milieux fermés, dont 7 en milieu ouvert et 23 en liberté conditionnelle, alors que deux autres se trouvent en semi-liberté. Le ministre de la justice rappelle qu'il n'y a pas de bracelet électronique en Valais, mais que les criminels très dangereux sont incarcérés à l'extérieur du canton, dans des établissements de haute sécurité. JYG

Le ministre de la justice rappelle qu'il n'y a pas de bracelet électronique en Valais. SABINE PAPILLOUD

ZIG AG PARLEMENTAIRE

SANTÉ

Des actions pour la médecine de base

Le PDC du Bas a demandé si le Conseil d'Etat est prêt à soutenir la création des centres médicaux régionaux, au moment où plusieurs projets sont en cours d'élaboration.

La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten a répondu que la loi sur l'assurance-maladie ne donne à l'Etat aucune possibilité de planifier la médecine ambulatoire. Un groupe de travail a tout de même été mis en place pour trouver une solution pour que tous les Valaisans aient un accès aux soins.

Un projet pour offrir un stage aux médecins-assistants a été mis en place. Il a pour but de permettre aux jeunes praticiens de se former auprès d'un médecin valaisan durant quelques mois. Cette formation est subventionnée à 60% par l'Etat. Autre implication du canton: une structure d'urgences sera mise en place à proximité de l'hôpital de Viège, ce qui permettra de prendre en charge les patients en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

GENS DU VOYAGE

Pas d'augmentation de criminalité

Questionné par le groupe UDC, le conseiller d'Etat Jacques Melly a déclaré: *«Non, dans les faits, la présence des gens du voyage n'augmente pas la criminalité.»* Par contre, cette présence donne plus de travail à la police pour régler les questions d'utilisation des places d'arrêt.

RHÔNE

Collonges et les pieds dans l'eau

«Depuis une décennie, le bas de la commune de Collonges a régulièrement les pieds dans l'eau, dont trois fois depuis juillet 2012. Le canal ne peut plus se déverser dans le Rhône lorsque ce dernier est en crue, même faible», déplore le groupe PDC du Bas.

Le conseiller d'Etat Jacques Melly a expliqué que deux mesures anticipées ont été prévues. La première, la baisse du cours du Rhône, sera effectuée durant cet hiver. Une intervention sur le canal est également prévue. Pour cela, deux options sont à l'étude. La solution définitive sera arrêtée d'ici à la fin de l'année, promet le ministre de l'environnement. Jacques Melly a toutefois dû avertir les députés qu'en l'état, le budget 2014 ne permettra pas de réaliser toutes les mesures anticipées pour sécuriser les abords du Rhône.

GRÊLE

Un petit soutien étatique possible

Le canton peut accorder des prêts sans intérêts aux exploitations agricoles touchées par un épisode de grêle comme celui survenu à Saxon, a répondu Jacques Melly au groupe PLR. L'Etat peut aussi accorder un sursis sur un crédit déjà accordé. JYG